



Décision d'ajournement de ma demande de naturalisation

Par **nenet**, le **04/11/2013** à **18:15**

bonjour

j'ai reçu par lettre recommandée la décision d'ajournement de ma demande de naturalisation pour un délai de 2 ans, je dispose de 2 mois pour faire un recours, motif: manque d'incertion professionnel, comment faire un recours sachant que je suis marié avec un français depuis 13 ans et mère de 5 enfants français et j'ai la carte de résidence.

merci de votre réponse.

j'ai fait un dossier de naturalisation par décret et normalement j'aurai dû faire une demande de naturalisation par mariage. comment je peux faire ?

Merci.

Par **nenet**, le **04/11/2013** à **23:03**

il y a-t-il une personne dans la même situation [smile7]